



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

**ARRETE N° 2005-05-13-R-0095**

commune(s) : Charbonnières les Bains

objet : **Désignation de membres de la commission siégeant en jury pour la maîtrise d'œuvre pour les espaces publics du groupe scolaire - Retrait de l'arrêté n° 2005-02-08-R-0035**

service : Direction générale - Direction de la voirie

n° provisoire 8474

*Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,*

Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 25 et 74-II du code des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 2005-02-05-R-0052 du 5 février 2005 par lequel monsieur le président donne, à monsieur le vice-président Claude Pillonel, délégation de fonctions ;

Considérant le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics du groupe scolaire à Charbonnières les Bains par décision de la personne responsable du marché en date du 17 décembre 2004. Au terme des articles 25 et 74-II du code des marchés publics, cette procédure nécessite la constitution d'une commission en jury ;

**arrête**

**Article 1er** - L'arrêté n° 2005-02-08-R-0035 est retiré.

**Article 2** - Outre les membres désignés en application de l'article 22 du code des marchés publics, sont désignées pour siéger au sein de la commission siégeant en jury, constituée selon les dispositions de l'article 25 du code des marchés publics,

*les personnalités suivantes :*

- monsieur Pierre Abadie, vice président chargé des centres de village et du cadre de vie,
- monsieur Vincent Bourgogne, mairie de Charbonnières les Bains,

*les personnes qualifiées suivantes :*

- madame Edwige Pasqual ingénieur dans le domaine urbanisme,
- madame Anne Cousseau, architecte,
- monsieur Philippe Roux,architecte DPLG,
- monsieur Michel Jaenger, ingénieur dans le domaine voirie,
- monsieur Vincent Gevaudan, ingénieur INSA.

**Article 3** - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la Communauté urbaine et transmis au représentant de l'Etat.

Lyon, le 13 mai 2005

Le président et, par délégation,  
le vice-président chargé de la signalisation  
et de la voirie,

Claude Pillonel.